

## SERVICES OFFERTS AU CENTRE

### **Magasin scolaire**

Pour obtenir les cahiers d'exercices, il faut se présenter au magasin scolaire au local 107 avec la feuille de sortie de cahiers signée par un enseignant. Le magasin scolaire est situé à côté du secrétariat et l'horaire est affiché sur la porte. Des modifications temporaires peuvent être apportées à cet horaire avec un préavis. Pour toute question en lien avec le magasin, se référer au secrétariat.

### **Bibliothèque**

Il est possible d'emprunter un volume pour un délai maximal de trois semaines à la bibliothèque du centre Élisabeth-Bruyère, qui est située au local 206. Il faut consulter un enseignant en français pour y avoir accès. Tous les volumes empruntés doivent être remis lorsque l'élève quitte le Centre. Des frais pourraient être chargés pour un volume non rendu.

### **Casiers**

Voici les règles à suivre par l'élève afin de bénéficier d'un casier :

- Faire une demande au magasin;
- Fournir son cadenas;
- L'élève peut partager un casier avec une autre personne s'il le souhaite;
- Vider son casier pour un départ du centre en cours d'année ou pour les vacances d'été;
- L'élève qui revient au centre peut se voir assigner un nouveau casier à son entrée.

Comme les casiers appartiennent au centre, il est de la responsabilité de l'élève de vider son casier à son départ ou à la fin de l'année scolaire. Les articles oubliés ou laissés à l'abandon pourront être jetés s'ils ne sont pas réclamés.

**\* En cas de bris, l'élève doit en aviser la personne responsable au secrétariat.**

## **Stationnement**

Pour des raisons de sécurité et pour faciliter la circulation, tous les automobilistes doivent respecter les aires de stationnement et circuler prudemment. Les élèves peuvent se procurer une vignette de stationnement au magasin. La vignette est reliée à la plaque d'immatriculation du véhicule.

Les vignettes de stationnement sont disponibles au magasin du Centre. Un dépôt d'un montant de 20\$ est exigé pour obtenir une vignette. L'élève peut récupérer son dépôt en remettant sa vignette au magasin lorsqu'il quitte le Centre ou à la fin de l'année scolaire. La vignette est valide jusqu'au 30 juin de l'année scolaire en cours ou lors du départ de l'élève si celui-ci quitte avant. Après le 30 juin, il ne sera pas possible d'obtenir la réclamation du dépôt par l'élève.

Du côté du lac Osisko, seuls les stationnements qui longent le Centre sont réservés aux membres du personnel. Les visiteurs peuvent utiliser les stationnements identifiés à cet effet sur le côté de la rue Perreault (limite de 15 minutes).

Les stationnements réservés aux élèves sont derrière le Centre du côté du lac Osisko. Ils peuvent aussi se stationner dans les rues avoisinantes. Les personnes à mobilité réduite ou handicapées peuvent se stationner du côté du lac Osisko pour avoir accès facilement au Centre. Les véhicules mal stationnés peuvent être remorqués aux frais du propriétaire.

**La vérification des stationnements et l'émission des contraventions sont gérées par la Ville de Rouyn-Noranda. Le Centre Élisabeth-Bruyère n'est pas responsable des infractions remises. Pour contester une amende, il faut s'adresser à la Ville de Rouyn-Noranda.**

## **Carte étudiante**

Chaque élève du Centre possède une carte étudiante. Elle peut être exigée pour la passation d'un examen. En cas de perte, l'élève peut faire la demande au magasin du Centre pour en obtenir une nouvelle.

## **Affichage des petites annonces**

Des tableaux d'affichage sont à la disposition des élèves dans le Centre. Avant d'y installer une annonce, l'élève devra la soumettre à la secrétaire du Centre.

## **Gymnase**

Le gymnase peut être réservé sur demande auprès du secrétariat. Les comportements attendus de l'élève y sont affichés.